

STATIONNER À ROMANS



Nouveaux horodateurs, demi-heure gratuite
déduite, facilité de paiement, retour des pièces...



[+] d'infos :
ville-romans.fr

ROM
ANS SUR
ISÈRE

Stationnement 2019 : évolutions

La réforme nationale sur le stationnement payant (dépénalisation) s'est opérée en janvier 2018. À Romans-sur-Isère, cela a engendré de nombreux changements : grille tarifaire, zones de stationnement, arrivée du FPS - Forfait Post-Stationnement* (minoré ou non), nouveaux abonnements, etc. Sur la base d'une évaluation réalisée sur les 17 derniers mois, la réglementation applicable au stationnement payant évolue à nouveau à l'été 2019. Les objectifs ? Se moderniser et s'adapter au besoin du plus grand nombre.

LES NOUVEAUTÉS DANS LES GRANDES LIGNES

2018

2019



3 800 places dont 1980 gratuites, 1010 en zone 2 et 620 en zone 1



3 878 places dont 2 182 gratuites, 1057 en zone 2 et 454 en zone 1



Horodateurs ancienne génération



Horodateurs IEM :
+ rapides et modernes
(écrans tactiles couleurs,
nouvelles fonctionnalités)



Paiement du stationnement : horodateur (CB), carte prépayée, abonnement, PayByPhone



Paiement du stationnement : horodateur (CB avec ou sans contact, pièces), PayByPhone



Paiement du FPS minoré : Mairie [+] et PayByPhone



Paiement du FPS minoré : Horodateurs (CB avec ou sans contact, pièces), Mairie [+] et PayByPhone



Une demi-heure gratuite indépendante



Une demi-heure gratuite déduite de la redevance de stationnement


*anciennement la contravention



Tarifs des redevances de stationnement

Dès la mise en place des nouveaux horodateurs :

NOUVEAU !

 30 premières minutes gratuites, à utiliser seules ou cumulées à une durée de stationnement + longue. La demi-heure gratuite est « cumulable » c'est-à-dire déduite automatiquement de toute redevance de stationnement payée par l'usager (courte ou longue durée)*.



Des tarifs en baisse : 6 palliers baissés de 5 cts afin d'adapter les montants à l'arrivée des pièces.

NOUVEAU !

Temps de stationnement	Redevances de stationnement	
	Zone 1	Zone 2
Gratuité	30 premières minutes gratuites* <i>Au-delà, gratuité automatiquement déduite de la redevance à payer.</i>	
10 mn	0.20 €	0.20 €
30 mn	0.30 €	0.30 €
40 mn	0,50 €	0,50 €
1h00	0,90 €	0,90 €
1h05	1.00 €	1.00 €
1h15	1,20 €	1,20 €
1h30	1,50 €	1,50 €
1h45	1,70 €	1,70 €
2h00	1,90 €	1,90 €
2h05	2.00 €	2.00 €
2h15		2,50 €
2h30		3,00 €
3h00		4,20 €
3h30		5,30 €
4h00		6,50 €
4h30		7,60 €
5h00		8,80 €
5h30		9,90 €
6h00		11,10 €
6h30		12,20 €
7h00		13,40 €
7h30		14,50 €
8h00		15,70 €

Stationnement payant du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h15 (hors jours fériés).

Ex : pour un premier stationnement de 40 min, payez seulement l'équivalent de 10min grâce au 30 min déduites – soit 20cts au lieu de 50 cts.



Les places réservées aux Personnes à Mobilité Réduite ne sont pas soumises à redevance (mais durée de stationnement fixée à 12h max).



Pour les professionnels de santé, il est possible de bénéficier d'une heure de stationnement gratuite par jour en zone 1 (contre un ticket de 30 min gratuites à l'horodateur), et d'une demi-journée en zone 2 (contre 1h de stationnement à 90cts).

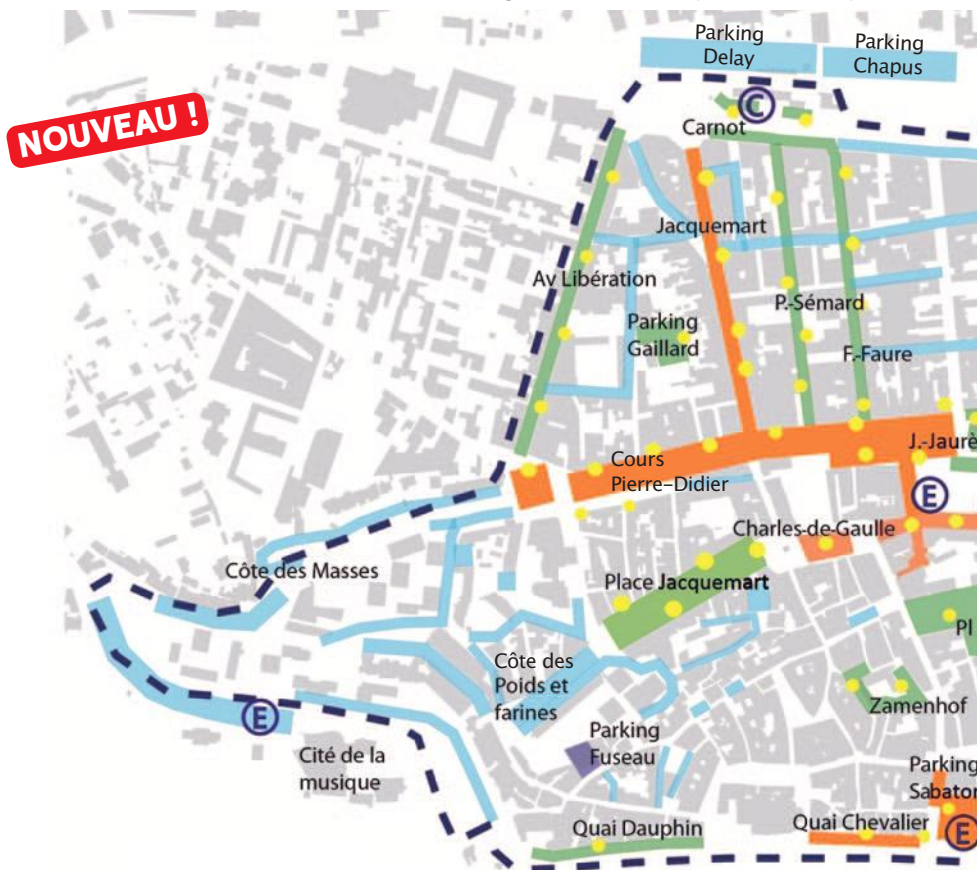
Vous habitez Romans ou venez régulièrement ? Les abonnements peuvent vous intéresser. (Cf p. 6 ou sur ville-romans.fr)

*valable une fois par jour, plein tarif ensuite







PLAN DU STATIONNEMENT

En 2019, davantage de places sont gratuites (55% contre 52% en 2018) (1057 contre 1010 en 2018) avec l'intégration de la place Jacquemart.

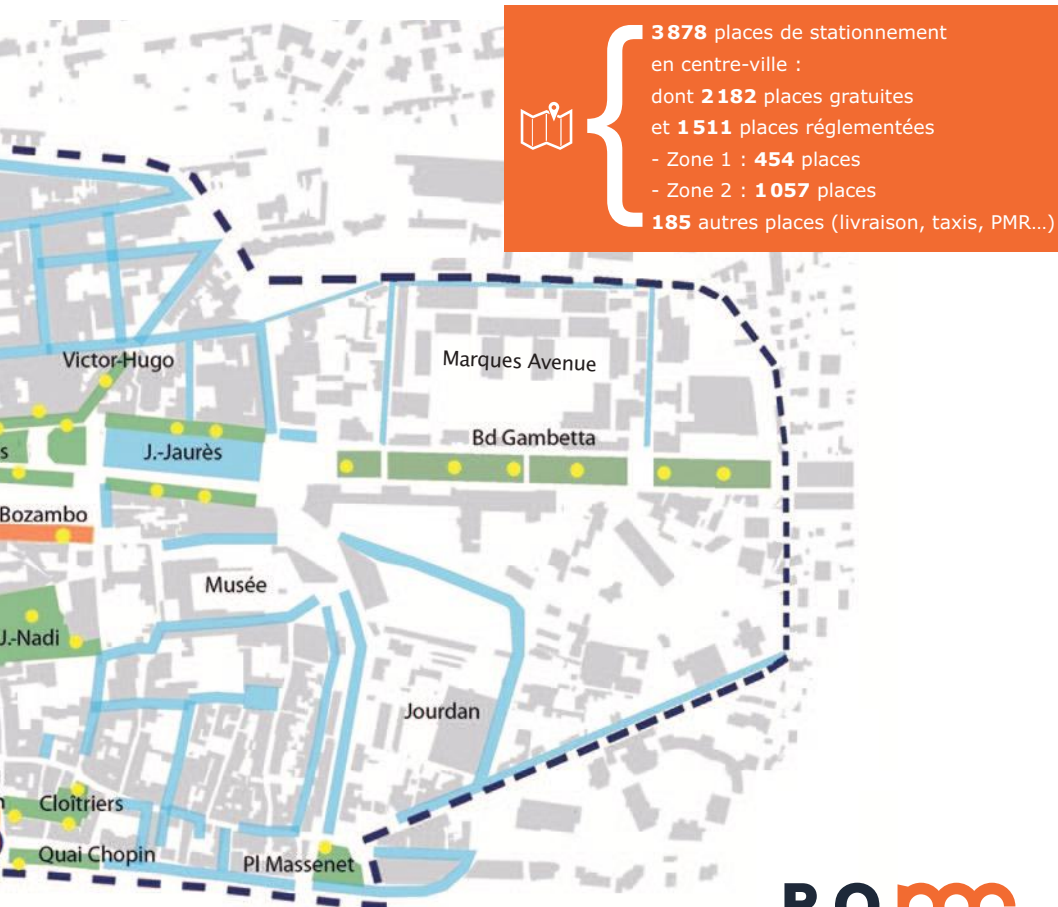






LEGENDE :

-  zone 1 courte durée : 2h15 maximum
-  zone 2 longue durée : 8h15 maximum
-  places gratuites
-  parking réservés abonnés hyper centre

À ROMANS EN 2019

3). Les places payantes de la zone 2 sont aussi en plus grand nombre



-  horodateurs
-  places Citiz
-  bornes de recharge électrique
-  périmètre résidents centre ville

ROMANS SUR ISÈRE

Comment payer sa redevance de stationnement



À l'horodateur

Sous vidéosurveillance

NOUVEAU !



Paiement par CB
avec ou sans contact

NOUVEAU !



Par pièces (10, 20 et 50 cts ainsi que 1 et 2€)*

L'horodateur ne rend pas la monnaie, la durée de stationnement est modulée en fonction du montant mis dans l'appareil. Attention, avec le retour des pièces, les cartes prépayées sont supprimées.



PayByPhone

Par internet ou application mobile

Comment marche PayByPhone ?

1 • Connectez-vous

- ▶ Depuis votre smartphone via l'application PayByPhone (disponible gratuitement sur AppStore et Google Play).



- ▶ sur ville-romans.fr et PayByPhone.fr
- ▶ par téléphone au 01 74 18 18 18 (prix d'un appel local)

2 • Entrez le code tarif à 5 chiffres

*Inscrit sur l'horodateur le plus proche
Demi-heure gratuite seule : 54010
Visiteur zone 1 : 54001
Visiteur zone 2 : 54002*

3 • Choisissez la durée et confirmez

Plus de ticket papier, les agents de la Ville de Romans sont équipés de terminaux qui leur permettent de contrôler via l'immatriculation.

Pour les abonnements :


Aucun changement pour les souscriptions, possibles via PaybyPhone (paiement par CB) ou à Mairie + (paiement par CB, chèque ou espèces) - rue du Capitaine-Bozambo.
Pour rappel, le stationnement avec abonnement est autorisé en zone 2 (longue durée) uniquement.
À partir de 2020, le paiement des abonnements sera possible depuis les horodateurs.
Conditions et infos sur ville-romans.fr



Comment payer son Forfait Post-Stationnement



Payé dans les 4 jours (FPS minoré sans avis postal) :

- À l'horodateur : CB avec ou sans contact, pièces 
- À Mairie [+] - du lundi au vendredi et samedi matin : CB, chèques, espèces
- PayByPhone - application mobile, site internet : CB

NOUVEAU !



Payé au-delà de 4 jours (FPS Forfaitaire) :

Attente de réception par voie postale d'un courrier de l'ANTAI (Agence Nationale de Traitement Automatisée des Infractions) puis moyens de paiement classiques des contraventions (chèque, timbre-amende, etc.). Paiement dans les 3 mois, à défaut d'un recouvrement forcé par le Trésor Public.



En cas de contestation :

Introduire un Recours Administratif Préalable Obligatoire (RAPO) à l'Hôtel de Ville auprès de l'Unité du Contentieux du Stationnement payant ou sur ville-romans.fr.

Infos et conditions sur ville-romans.fr

POUR RAPPEL

Émission d'un avis de Forfait Post-Stationnement déposé sur le pare-brise du véhicule en cas d'absence ou d'insuffisance de paiement de la redevance de stationnement :



Non-paiement

Si payé dans les 4 jours :
FPS minoré à

17€

Si payé au-delà des 4 jours :
FPS forfaitaire à

30€



Dépassement du temps

Si payé dans les 4 jours :
FPS minoré à

17€

déduction faite du
stationnement déjà payé

(ex. pour 1h à 0.90€)

= **16€10**

Si payé au-delà des 4 jours :
FPS forfaitaire à

30€

déduction faite du
stationnement déjà payé

(ex. pour 1h à 0.90€)

= **29€10**

Une partie des recettes de ces FPS sera utilisée pour financer des opérations visant à améliorer les infrastructures routières et les transports en commun.



Mairie [+]
Rue du Capitaine Bozambo CS41012
26102 Romans-sur-Isère Cedex

Tél. 04 75 05 51 51
Fax 04 75 05 55 27
mairieplus-contact@ville-romans26.fr
ville-romans.fr

Horaires d'ouverture
Lundi, mardi, mercredi, vendredi
8h30/12h00 et 13h00/17h00

Jedi : 9h00/12h00 et 13h00/17h00
Samedi matin : 9h00/12h00

[+] d'infos : ville-romans.fr

